

CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIF
18 boulevard des peintures
13014 Marseille

Marseille, le 24 juillet 2026

Objet : Communication du rapport d'observation du 21 juillet 2026

Madame,
Monsieur,

Nous faisons suite à notre visite du 21 juillet 2026 et vous prions de bien vouloir trouver notre rapport d'observation ci-après.

VISITE DU CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DU CANET LE 21 JUILLET 2026

CADRE DE L'INTERVENTION :

Depuis le 24 décembre 2021, les bâtonniers ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté, notamment les lieux de rétention administrative et les zones d'attente.

Ce dispositif a été introduit par l'article 18 de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

1. INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ÉTABLISSEMENT

- Nom de l'établissement : CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DU CANET
- Type d'établissement : CRA
- Adresse et coordonnées : 18, boulevard des Peintures 13014 Marseille
- Autorités dont dépend l'établissement : MINISTERE DE L'INTERIEUR

Nom de la personne en charge de l'établissement : Madame , COMMANDANTE DE
POLICE, CHEF DE CENTRE DE RETENTION.

2. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA VISITE

- Date de la visite : 21 juillet 2026 de 9h30 à 12h30
- Type et objectifs de la visite : état des lieux des conditions de rétention, notamment compte tenu de la canicule actuelle

- Nom des membres de l'équipe de visite : Madame la bâtonnière Marie-Dominique POINSO-POURTAL, accompagnée des 2 responsables de la Commission « *droit des étrangers* » de l'Ordre et déléguées du Bâtonnier aux visites des lieux privatifs de liberté, Maîtres Cassandre CLERC et Frédérique CHARTIER.

3. **INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT**

L'établissement

- Capacité de l'établissement : 136
- Capacité moyenne : 136 dont 6 places dites « QPZ » (quota de place zonale) réservées à des profils qui ne sont pas classés « troubles à l'ordre public », qui sont supposés être regroupés ensemble en chambre mais qui sont en réalité dispatchés dans les différents peignes.
- Nombre de personnes privées de liberté : 132, seulement de sexe masculin. Pas de familles, de femmes ou d'enfants.
- Description des bâtiments (quantité de bâtiments, dates de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité) : Nous avons visité tous les peignes y compris la zone d'attente où il y n'y avait aucun retenu. Le peigne de la zone d'attente est hermétique par rapport aux peignes du centre de rétention.

Le peigne qui a été refait à neuf dans le courant de l'année 2025 est déjà très dégradé. Tous les peignes sont globalement vétustes sauf la ZA.

Le système de sécurité incendie

Selon le PC Sécurité, le système incendie fonctionne correctement.

Un agent du SIAP est présent en permanence.

Problème : 2 issues de secours sont toujours bloquées avec une barre métallique pour éviter les évasions. C'était déjà le cas lors des précédentes visites exercées par le barreau de Marseille.

Pour ce motif, un avis défavorable a été émis par la commission de sécurité ERP en novembre 2025 pour l'exploitation du site.

Pour compenser cette difficulté, tout le personnel de surveillance serait formé à ce problème pour ouvrir ces issues en cas de départ de feu.

Une solution a été proposée par le SGAMI (secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur) depuis octobre 2025 mais elle n'a pas été mise en œuvre car aucune demande d'autorisation de travaux n'aurait pour l'heure été déposée.

On déplorerait 1 ou 2 départs de feu en 2025, mais aucun en 2026, seulement quelques levées de doute consécutives à des fumées de cigarette.

Il n'y a pas de système de détection dans les chambres car certains retenus y fument.

Les trappes de désenfumages sont testées tous les mois selon la Commandante.

Les chambres et dortoirs

La visite des peignes a permis de refaire le constat suivant :

- Les portes des chambres ne peuvent être fermées à clé,
- Les portes des sanitaires non plus,
- Il n'y a pas de surpopulation dans les peignes occupés, les chambres accueillant généralement deux retenus dans des lits simples.

Contrairement aux visites précédentes, il n'y a plus de lits doubles dans les chambres dites « famille ». Il est cependant constaté que les anciens peignes famille comportent désormais des chambres de 5 à 6 retenus.

Les peignes sont dépourvus de frigo, les chambres aussi.

Il n'y a aucun meuble de rangement dans les chambres : ni pour les vêtements, ni pour les effets personnels de type casier à code ou à cadenas. Les chambres sont uniquement meublées d'un lit en métal agrémenté d'un matelas et d'un petit casier ouvert.

La nourriture est interdite dans les chambres.

Quasiment toutes les fenêtres sont verrouillées et ne peuvent s'ouvrir que sur 15 cm sur une ouverture obstruée (voir photos).

Il n'y a ni rideaux, ni stores. Les retenus créent des rideaux de fortune avec des couvertures pour cacher la lumière et limiter le réchauffement des pièces.

Activités ludiques et détente

L'ancien réfectoire famille reçoit toujours la salle VIP. Ils seraient au maximum une dizaine de retenus, sélectionnés sur le volet, à pouvoir accéder tous les après-midis à cette salle, mais en pratique cela semble difficile eu égard au manque de personnel.

Liste des activités proposées :

- Jeudi après-midi : coach sportif à raison de deux séances (10 personnes soit 20 au total)
- Vendredi après-midi : musique (6 personnes)
- Un samedi matin sur deux : calligraphie (10 personnes)
- Samedi matin : sophrologie (3 personnes mais projet d'élargir le groupe)

Il est impossible de programmer d'autres activités uniquement en raison du manque d'effectif au sein du CRA.

Climatisation, chauffage, température ambiante

Un système de ventilation fonctionne par intermittence : le problème est que l'air soufflé est plus chaud que l'air ambiant (2 à 3 degrés de plus). La ventilation a donc pour effet de chauffer les chambres.

- Dans les peignes OC, OD, 1D il y a la climatisation uniquement dans la salle TV, laquelle est dès lors utilisée comme dortoir de fortune par les retenus, y compris en journée, vidant ainsi de son objet ludique la salle TV ;
- Dans les peignes 1C & 1A, deux climatisations portatives ont été installées dans la salle TV et dans la salle commune. Il est à noter que lors de la visite, une des climatisations portatives avait été privatisée par un retenu qui l'avait déplacée dans sa chambre.

En dehors des ailes climatisées, entre 10h et 11h30, nous avons constaté des températures oscillant entre 31,5° et 37.1°.

Dans les salles d'eau, le système distribue uniquement de l'eau chaude sauf à intervenir spécialement dans chaque chambre pour couper l'eau chaude, et dans ce cas, il n'y que de l'eau froide. Les retenus doivent donc se mettre d'accord collectivement et opter pour de l'eau chaude ou froide. Les choix ne sont pas systématiquement pris en compte et ne sont pas mis à jour régulièrement en fonction du turn-over. Plusieurs retenus nous signalaient ainsi n'avoir que de l'eau chaude en cette période estivale, et ce contre leur gré, ne leur permettant pas de se rafraîchir utilement lors de leurs douches.

Hygiène et la santé

La bâtonnière a pu constater que les kits hygiène sont insuffisants :

- 1 brosse à dent à l'arrivée non renouvelée,
- 3 minidoses type échantillon d'hôtel de dentifrice par semaine,
- 4 minidoses type échantillon d'hôtel de shampoing par semaine,
- 1 mini savon de type savon d'hôtel par semaine.

Pour y pallier, du shampoing et du gel douche sont mis en vente dans les distributeurs à boisson (4 euros la petite bouteille).

Une tondeuse à disposition sous surveillance les jours de sports.

S'agissant de l'accès au soin, la question de la rupture des traitements de substitution reste d'actualité.

Les retenus rencontrent toujours des difficultés pour accéder au médecin.

Les parties communes et les cours extérieures

Le ménage semble être fait régulièrement mais des odeurs de canalisations sont à déplorer et il y a des cafards dans l'ensemble des parties extérieures et intérieures.

Les salles de TV sont désormais climatisées mais comme il s'agit des seules salles fraîches, elles sont plongées dans le noir et servent de dortoirs.

Toutes les TV ne fonctionnent pas.

Les parties communes ne proposent aucun lien de convivialité, de sociabilité ou d'activité : pas de chaises, pas de tables...

Des tables de ping-pong inutilisable faute de filet, de balle ou de raquette occupent l'essentiel de la salle commune.

Les salles TV, plongées dans l'obscurité, ne comporte que des bancs métalliques sans dossier.

Il y a une cour extérieure par peigne sans aménagement (pas de banc, ni d'ombre ni de préau...).

Dans les cours extérieures, il n'a aucun point d'eau, aucune installation, aucune voile d'ombrage.

Toutes les cours sont désormais recouvertes d'un double grillage métallique ce qui renforce le sentiment d'enfermement et surchauffe.

S'agissant de l'accès à l'eau et des repas

S'agissant de l'eau potable :

- 1 bouteilles de 25 cl est donnée avec chaque repas,
- Des distributeurs d'eau froide et potable à volonté ont été installés (une fontaine à eau par peigne).

Les repas sont servis dans des réfectoires lumineux et propres.

Ils sont a priori corrects, pas de plainte sauf un manque de condiments type sel.

La direction cherche à augmenter la quantité de féculant par personne.

En attendant cette augmentation, deux baguettes par jour et par personne sont distribuées en plus des repas (1/2 baguettes par repas + ½ le soir)

Dans chaque réfectoire ont été installés :

- Une fontaine à eau
- Un changeur de monnaie
- Une machine à café.

Des distributeurs de snacks et de produits d'hygiène (4 euros le shampoing ou le gel douche) ont été installés dans les parties communes (en dehors des peignes).

Un grand thermos de café à volonté est mis à disposition pour chaque peigne les matins, midis et soirs.

Salles d'isolement

Il y a 4 salles d'isolement.

Dans l'une d'entre elles, nous constatons la présence d'une caméra, contrairement à la réglementation.

Il est à noter que lors des précédentes visites, la présence de cette caméra n'avait pas été constatée, ce qui suggère un rajout récent.

Parloirs et visites

Tout contact physique entre visiteurs et retenus est désormais impossible en raison de l'apposition d'un plexi glace surplombé d'un grillage fin, sauf dans le parloir famille.

Le parloir famille est disponible uniquement en présence d'enfant du retenu (sur justificatif de type acte de naissance).

Les rapports physiques et sexuels sont donc impossibles et interdits.

Chaque jour, dix-huit rendez-vous de parloirs sont programmés, sur rendez-vous uniquement, calibrés sur 30 minutes en théorie mais réduits à 20 minutes en raison du manque d'effectifs.

Il est désormais interdit aux familles d'apporter de la nourriture extérieure.

Au jour de la visite, le téléphone pour la prise de RDV pour les familles ne fonctionne plus. Un policier passe dans les peignes chaque matin pour demander aux retenus s'ils souhaitent des RDV parloirs, toutefois les retenus ne connaissent parfois pas les disponibilités et agendas de leurs proches.

Cette difficulté technique devrait être résolue prochainement.

4. INFORMATIONS SUR LA VISITE

Plusieurs améliorations ont été notées par le Barreau :

- Des fontaines à eau ont été installées dans chaque peigne, et du café est distribué plusieurs fois par jour,
- Il est envisagé d'augmenter la ration de féculents par jour et par retenu, ce qui répond à une préoccupation exprimée par ces derniers,
- Des climatisations ont été installées dans les salles TV et dans certaines salles communes,
- Des activités ont été créés,
- Les interphones ont été protégés par un grillage et ne sont donc plus vandalisés ce qui améliore les conditions de sécurité,
- Les lits doubles ont été remplacés par des lits simples,
- Seule une porte de sanitaires demeure cassée alors que plusieurs étaient manquantes lors des dernières visites,
- Si le problème d'eau chaude dans les salles d'eau persiste, il est compensé par la possibilité, même imparfaite, pour les retenus d'opter pour de l'eau froide s'ils se mettent d'accord entre co-retenus et par l'accès aux fontaines d'eau froide.

De l'avis des responsables du CRA, les tensions sont moins exacerbées en raison des améliorations constatées ci-dessus mais aussi car il y a moins de reconduites à la frontière.

La commandante de police, cheffe du CRA évoque avec nous des difficultés liées au manque d'effectif, le nombre de retenus ayant augmenté sans augmentation conséquente du personnel affecté.

Il en ressort plusieurs constats :

- Le CRA du CANET fonctionne depuis lors à plein régime, la capacité maximale étant presque toujours atteinte,
- La nature du public retenu est toujours le même : les personnes retenues sont soit des sortants de prisons, soit des personnes interpellées et connues pour « *troubles à l'ordre public* » et donc dont le casier comporte des mentions de condamnations,
- Le nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques et de troubles de l'addiction est toujours important,
- La commandante constate que les moyens alloués au CRA n'ont pas été adaptés à l'augmentation du nombre de personnes retenus ni au changement de public accueilli,
- Le manque de personnel ne permet pas le développement d'activité alors que la durée de rétention augmente.

La situation reste ainsi sur ce point inchangée, et le CRA n'a pas été doté d'agents de police supplémentaires comme cela a été demandé en juillet 2023 et en 2024.

S'agissant du personnel de Forum réfugiés, association habilitée :

L'équipe de l'association est composée de cinq salariés.

Leurs conditions d'exercice restent inchangées.

S'agissant du personnel médical de l'UMCRA :

Leurs conditions d'exercice restent inchangées.

Certains retenus déplorent toutefois n'avoir pas accès au service médical malgré des demandes répétées en ce sens.

Il est à noter que le psychologue intervient toujours à raison de deux fois par semaines et que son intervention est jugée bénéfique.

CONCLUSIONS

1- Sur les conditions de rétention

Un vrai problème de chaleur persiste dans les chambres.

Les chambres ne sont pas climatisées.

La ventilation souffle de l'air chaud.

Les fenêtres ne s'ouvrent pas ou peu.

PROPOSITIONS :

- Modifier le système d'aération afin qu'il ne souffle plus de l'air chaud, afin que la température de l'air n'excède plus 30°,

- Installer davantage de climatiseurs (fixe et non portatif afin d'éviter leur privatisation) dans les parties communes,
- Déverrouiller les fenêtres (lesquelles donnent sur la cour extérieur interne au CRA) et ôter les grilles les obstruant pour permettre une ventilation naturelle,
- Mettre en place des systèmes occultant les fenêtres : stores, volets, etc.
- Permettre, comme cela se fait en détention, aux personnes retenues d'acquérir moyennant un prix accessible, un ventilateur auprès d'un prestataire agréé (pale en plastique),
- Installer des points d'eau dans les cours ou des brumisateurs,
- Végétaliser les cours,
- Installer des ombrières dans les cours (voile d'ombrage et/ou préaux),
- Installer un système de mitigeurs ou passer plus régulièrement dans les chambres pour permettre aux retenus d'opter pour l'eau chaude ou froide, ouvrir les réfectoires climatisés en journée pour accueillir des retenus pour un temps de détente,
- Installer des placards et étagères de rangement dans les chambres pour éviter que les affaires traînent sur le sol,
- Permettre aux familles de faire parvenir des colis alimentaires aux retenus.

2- Sur la sécurité entre retenus

Les caméras semblent moins détériorées.

Les interphones ont été grillagés ce qui améliore la sécurité.

Un effectif de 173 personnes travaillant au CRA est nécessaire pour le fonctionnement actuel.

L'effectif réels moyen actuel est de 150 personnes.

Pour fonctionner, le CRA doit faire appel, chaque jour, à 12 réservistes sur la base de 70 volontaires réservistes.

En cas de problèmes d'escorte, et uniquement dans ce cas, des renforts du SIPJ ou de la DIPN peuvent être envoyés.

Le nombre de surveillants et d'escorte est donc insuffisant pour fonctionner normalement.

Tout imprévu est difficilement surmontable.

L'oisiveté des personnes retenues durant désormais trois mois est génératrice de tensions entre les personnes retenues.

Toute activité supplémentaire, qui pourrait pourtant aisément être mise en place avec l'aide du Barreau ou d'association, est inenvisageable sans surveillant supplémentaire.

Un problème d'aménagement des espaces communs a également été constaté, des tables de ping-pong étant installées sans qu'il ne soit mis à disposition des raquettes, des filets ou des balles de ping-pong.

Il n'y a aucun mobilier permettant aux retenus de s'asseoir dans les salles communes, les forçant à rester debout ou à s'asseoir à même le sol.

S'agissant des aménagements mobiliers dans les salles TV, les bancs en métal sont vissés au sol et ne disposent pas de dossiers, ne permettant aucunement une assise confortable ou d'inviter les retenus à converser entre eux en s'asseyant face à face. La sociabilisation est ainsi entravée, alors même qu'il s'agit d'une pièce « *aveugle* », sans fenêtre ouvrant vers l'extérieur permettant de bénéficier d'une lumière naturelle.

La question de la rupture dans l'accès aux traitements de substitution reste problématique, la politique à l'intérieure du CRA n'étant pas alignée sur celle prévalant en détention. Cette rupture de soins peut également être génératrices de tensions, de violences et de trafics.

PROPOSITIONS :

- Augmenter l'effectif du CRA pour qu'il atteigne réellement 173 personnes en tenant compte de l'absentéisme,
- Installer un système de verrouillage automatique des chambres ne s'ouvrant qu'au passage d'un bracelet électronique remis aux retenus.
- Réserver l'intervention de réservistes pour mettre en place des activités,
- Permettre l'accès aux réfectoires climatisés en cas de fortes chaleur pour permettre aux retenus de se rafraîchir un temps,
- Permettre à chaque personne retenue d'accéder chaque semaine à deux après-midi d'activité,
- S'agissant des espaces communs, revoir l'utilité d'y laisser des tables de ping-pong inutilisables et y prévoir des aménagements de type : tables, chaises, appareils de musculation pour permettre une activité physique,
- Installer en outre une salle de sport sous surveillance avec des appareils de musculation,
- Aligner la politique d'accès aux traitements de substitution sur celle prévalant en détention pour éviter toute rupture de traitement.

3- Droits et dignités des retenus

- Visites famille. Les conditions restrictives d'accès des familles semblent contraires à la vie privée et familiale. La privation de tout contact physique semble porter une atteinte excessive aux droits découlant de l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. L'interdiction de recevoir d'autres enfants que les siens ne tient pas compte de la particularité des situations privées et familiales et semble contraire à l'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

- La présence d'une caméra en cellule d'isolement est prévue uniquement dans le cas très limité de l'article L. 223-7 du code pénal, lequel s'applique aux établissements pénitentiaires et à une certaine catégorie spécifique de détenus. Elle n'a aucunement vocation à être transposable dans une cellule d'isolement au sein du centre de rétention administratif et est nécessairement contraire au droit au respect de la vie privée des personnes retenues.

- L'accès au médecin et à un soutien psychologique est un élément essentiel des droits des personnes retenues. Toute restriction de cet accès serait contraire aux droits fondamentaux des intéressés.

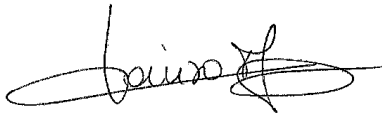
- Les conditions d'hygiène sont un élément essentiel de la dignité des personnes retenus qui doivent avoir accès à des kits d'hygiène décents, vivre dans des locaux exempts de vermine et sans odeurs de canalisation.

PROPOSITIONS :

- Permettre aux retenus d'avoir des moments d'intimité privés avec leurs proches,
- Permettre aux retenus de rencontrer des personnes mineures sans avoir à justifier d'un lien de filiation, dès lors qu'ils sont accompagnés par une personne majeure,
- Retirer toute barrière empêchant les contacts physiques entre retenus et visiteurs,
- Rétablir la ligne téléphonique pour la prise de RDV parloirs,
- Retirer la caméra de la cellule d'isolement,
- Permettre à chaque retenu de rencontrer un médecin chaque jour s'il le souhaite sur simple demande et augmenter en conséquence la présence médicale (médecin, infirmière),
- Augmenter le temps de travail du psychologue pour permettre une prise en charge psychique satisfaisante,
- Augmenter la taille des kits d'hygiène,
- Veiller à désinsectiser les espaces intérieurs et extérieurs,
- S'engager à faire visiter chaque mois le site par un plombier pour résoudre les problèmes de canalisation, de sanitaires défectueux etc.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, en l'expression de notre haute considération.

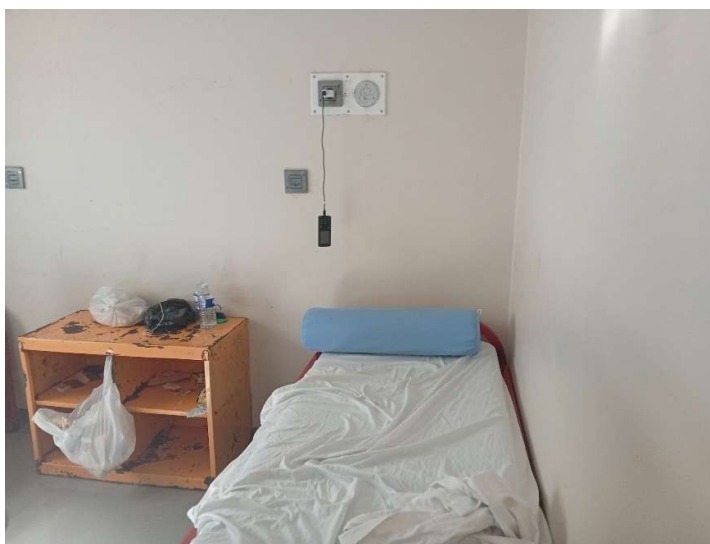
Marie-Dominique POINSO-POURTAL
Bâtonnière de Marseille



Jean-Michel OLLIER
Vice-Bâtonnier de Marseille

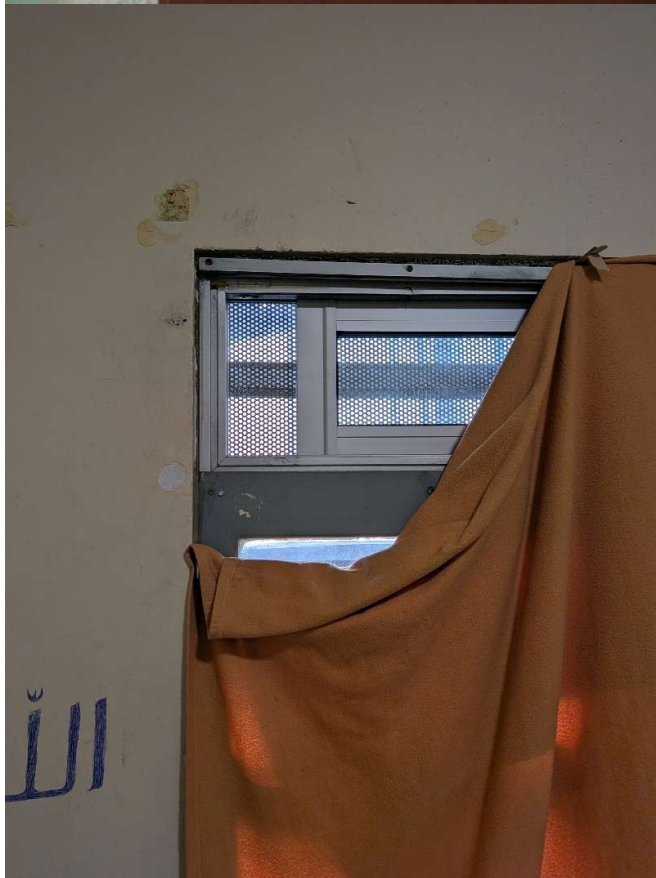


Photographies prises durant la visite



Chambres



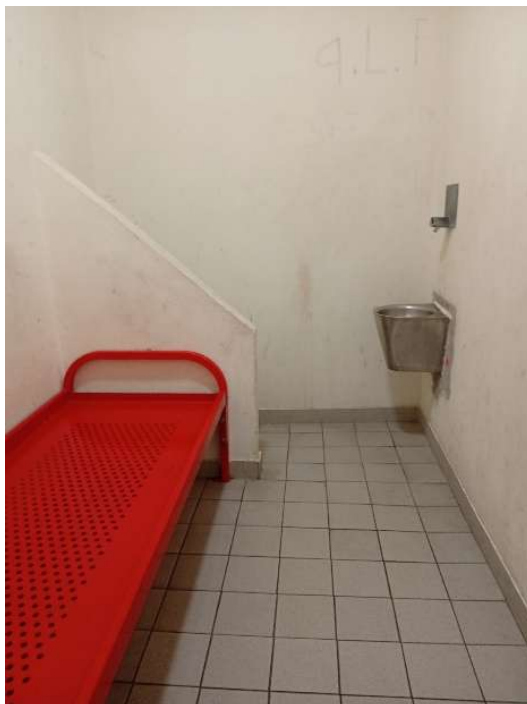




Températures
constatées au
sein des
chambres



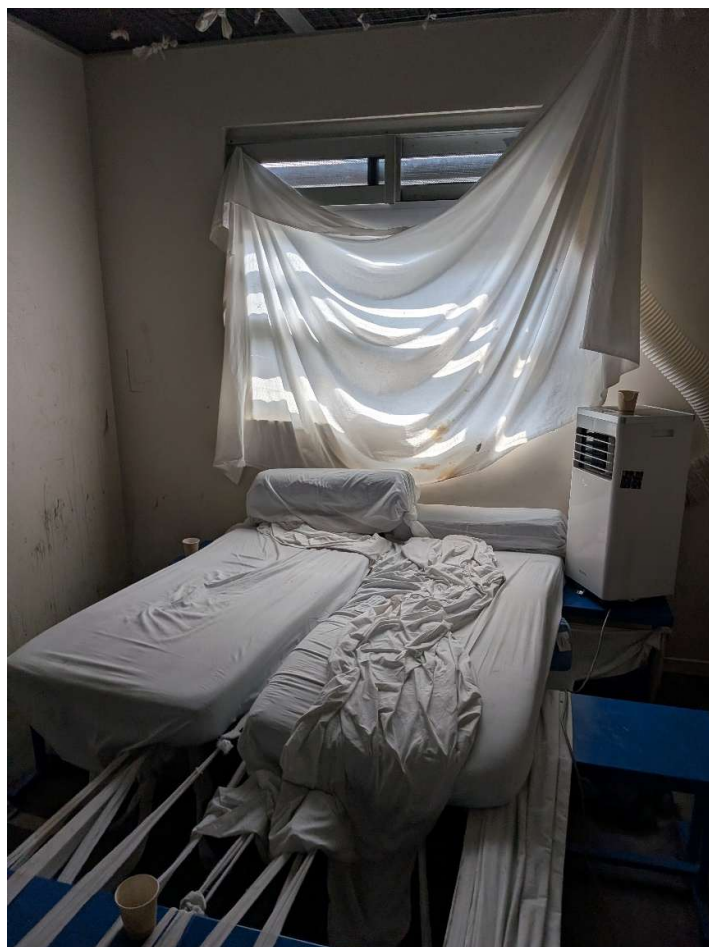


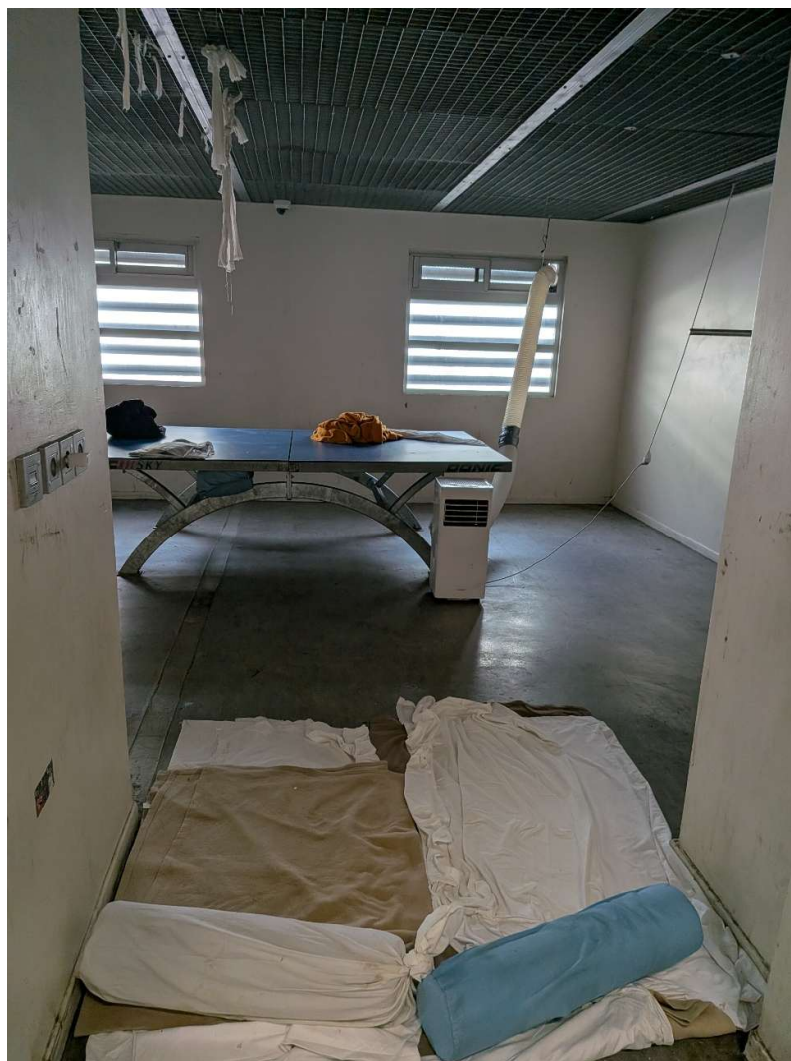


Chambre
d'isolement
avec caméra



Parties
communes
aménagées par
les retenus à
proximité des
climatisations
portatives





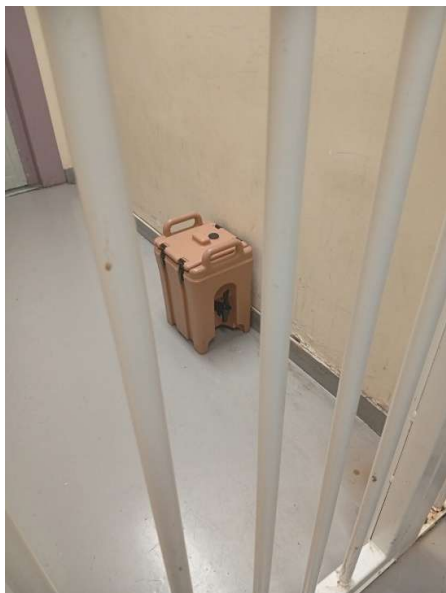
Salle TV



Appareil de
musculation
dans la salle
commune



Thermos de café
collectif



Interphone
grillagé





Cours
extérieures





Parloir classique





Parloir
enfant

avec



Salle dite « VIP »

